



## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane du 4 novembre 2024, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent les revenus et les dépenses de fonctionnement suivants :

Description	Montant
<b>PRINCIPAUX REVENUS (sans ventilation de l'amortissement)</b>	
• Taxes	976 154 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	103 663 \$
• Transferts	2 510 434 \$
• Services rendus	42 118 \$
• Imposition de droits	25 753 \$
• Autres revenus d'intérêts	13 326 \$
• Autres revenus	94 424 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 765 872 \$</b>
<b>PRINCIPALES DÉPENSES (sans ventilation de l'amortissement)</b>	
• Administration générale	428 299 \$
• Sécurité publique	259 503 \$
• Transport	441 702 \$
• Hygiène du milieu	422 000 \$
• Santé et bien-être	8 667 \$
• Aménagement, urbanisme et développement	68 688 \$
• Loisirs et culture	100 474 \$
• Frais de financement	224 396 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 953 729 \$</b>
<b>Excédent de l'exercice à des fins fiscales</b>	

- Il est à noter qu'un montant de 478 922 \$, inclus dans les charges représente les diverses quotes-parts que la municipalité a dû acquitter pour l'année financière 2023.

Après conciliation des données, un déficit au montant de 244 468 \$ pour l'exercice financier 2023 est observé.

Les éléments suivants sont à prendre en considération :

Description	Montant
Surplus non affecté au 31 décembre 2023	631 147 \$
Surplus réservé au 31 décembre 2023	88 000 \$
Fonds de roulement au 31 décembre 2023	75 000 \$
Fonds non réservé à l'administration municipale au 31 décembre 2023 (Remboursement en capital du règlement 2011-04)	22 700 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'élection au 31 décembre 2023	8 300 \$

La municipalité a également effectué des dépenses d'investissement qui concernent principalement les éléments suivants :

- Réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2;
- Rénovation du centre communautaire;
- Installation de deux thermopompes au centre communautaire;
- Installation d'une thermopompe au bureau administratif;
- Construction d'une dalle de patinoire en béton armé;
- Sécurisation de la fosse mécanique du garage municipal (rampes de sécurité).

La dette à long terme de l'administration municipale passe de 2 791 100 \$ à 6 715 100 \$ au 31 décembre 2023. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 976 850 \$ au 31 décembre 2022 à 631 147 \$ au 31 décembre 2023.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2023 était de 10 155 \$ et celle des conseillers était de 3 228 \$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses d'un montant de 4 850 \$ pour le maire et de 1 507 \$ pour les conseillers. En 2023, la MRC de la Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération totale de 2 295 \$ pour les séances régulières, extraordinaires ou de comité administratif à laquelle il a assisté. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses totale de 1 068 \$ (50 % de la rémunération ainsi que 15 % compensatoires de l'allocation de dépenses versée).

En terminant, je remercie les conseillères et conseillers pour leur engagement à la gestion de la municipalité. Je tiens également à remercier Madame Bérubé et son équipe qui s'activent quotidiennement afin que notre municipalité soit sécuritaire et accueillante.

Rémi Fortin, maire